

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 9 juin 2009 portant inscription d'inspecteurs généraux de l'équipement
au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial**

NOR : DEVK0911549A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret n° 2005-367 du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement en date du 19 mai 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial établi au titre de l'année 2009, les inspecteurs généraux de l'équipement dont les noms suivent :

A compter du 1^{er} janvier 2009, Jacques MOUGEY ;

A compter du 7 mars 2009, Michèle JOIGNY ;

A compter du 2 juin 2009, Didier CAUVILLE ;

A compter du 2 juin 2009, Gérard RUIZ ;

A compter du 19 octobre 2009, Claude de MARTEL.

Article final

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 9 juin 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

Le directeur des ressources humaines,

J.-C. RUYSSCHAERT